



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 19 janvier 2026

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ce lundi 19 janvier 2026 à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, située au 599, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre et Franceska Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Steve Gagnon, Éric Delisle, Mathieu Plourde et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de Madame Marie-Noëlle Bhérier, mairesse.

Assistent également à la séance : Madame Claudia Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sarah Boivin-Bélanger, coordonnatrice loisirs et culture.

2026-01

Mot de bienvenue

Madame Marie-Noëlle Bhérier, mairesse, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Claudia Gagnon agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-02

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

2026-03

Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Éric Delisle ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 8 et du 15 décembre 2025 soient acceptés tels que rédigés.

Gestion financière et administrative

2026-04

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 19 janvier 2026 totalisant la somme de (factures payées) 381 788.97 \$
- en date du 19 janvier 2026 totalisant la somme de (factures à payer) 144 688.29 \$

Joins à la présente et d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat de la secrétaire-trésorière (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Claudia Gagnon,
Directrice générale

2026-05

Octroi d'aides financières

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre APPUYÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil accorde les aides financières telles que décrites dans le tableau ci-dessous.

Nom	Montant
Corporation du Bedeau	10 000 \$
Maison de jeunes	12 000 \$
Musée de la Vieille fromagerie Perron	10 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Bibliothèque municipale	10 000 \$
Dojo Domaine-du-Roy	10 000 \$
Golf Saint-Prime sur le lac	10 000 \$
Le Havre du Lac	1 000 \$
Comité de gestion de l'Église de Saint-Prime	5 000 \$
Vivre en ville	200 \$

Dépôt

MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref décembre 2025

Madame Claudia Gagnon, directrice générale, procède au dépôt du Conseil en bref du mois de décembre 2025, produit par la MRC du Domaine-du-Roy. Il s'agit d'un résumé des discussions et décisions prises lors des séances mensuelles du conseil de la MRC où siègent tous les maires et mairesses de la MRC. Cette édition du Conseil en bref est disponible sur le site Internet de la MRC Domaine-du-Roy.

2026-06

Acceptation des quotes-parts 2026 à la M.R.C. du Domaine-du-Roy

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la facturation des quotes-parts imposées à notre municipalité pour l'année 2026, pour un montant de 657 519.52 \$, et en autorise le versement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy suivant la périodicité des paiements établis, à l'exception du premier versement qui sera effectué dans les 30 jours de la présente séance.

2026-07

PG Solutions - Renouvellement des contrats d'entretien & Soutien des applications

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de PG Solutions au coût de 21 445 \$ plus les taxes applicables visant le renouvellement du contrat général d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

2026-08

Nomination auditeur indépendant - Reddition de comptes - Programme d'aide financière infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le programme d'aide financière pour les infrastructures municipales pour les aînés, a accordé un montant de 97 895 \$ à la Municipalité de Saint-Prime afin de réaliser des travaux admissibles visant les infrastructures fréquentées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses pour ces travaux doivent être engagées et payées entre la période du 15 mars 2024 au 14 mars 2026, soit dans les deux années suivant la confirmation de la promesse d'aide financière du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) mentionne que le Ministère verse le montant d'aide financière en un seul versement à la suite de son approbation de la reddition de comptes finale;

CONSIDÉRANT QUE ce même guide exige un rapport de mission d'un auditeur externe validant sa reddition de comptes finale sur la base des coûts réels;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à cet audit font partie des dépenses admissibles identifiées dans le guide du PRIMA;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme comptable MNP reçue le 19 décembre 2025 au coût de 3 018.09 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable MNP est responsable de la production des états financiers 2025 de la Municipalité et qu'elle a également déjà effectué des rapports d'audit de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

redditions de comptes pour divers programmes gouvernementaux auxquels la Municipalité a participé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil nomme la firme comptable MNP comme auditeur externe pour la reddition de comptes du Programme d'aide financière pour les infrastructures municipales pour les aînés de la Municipalité de Saint-Prime;

QUE ce conseil autorise le paiement de toute facture en lien avec le rapport d'audit de cette reddition de comptes.

2026-09

Prévisions budgétaires de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy (Immeubles de Saint-Prime) pour l'année 2026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy (Immeubles de Saint-Prime) pour l'année 2026 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 218 042 \$ et une contribution municipale de 2 002 \$.

2026-10

Transfert de sommes provenant du poste budgétaire 02-330-00-521 vers d'autres postes budgétaires pour l'année 2025

CONSIDÉRANT que des transferts budgétaires sont nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que des crédits au poste budgétaire **02-330-00-521** (Déneigement réseau routier) sont disponibles, étant donné que la clause du surplus de carburant en lien avec le contrat de la Ville de Saint-Félicien n'a pas été chargée,

CONSIDÉRANT que les crédits disponibles au poste budgétaire permettraient d'équilibrer une partie des dépenses prévues au poste **02-320-00-522** (entretien bâtiment garage municipal) et **02-330-00-516** (entretien des fossés);

CONSIDÉRANT que ces transferts n'affectent pas le total des dépenses prévues au budget adopté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Éric Delisle ET RÉSOLU :

1. **D'autoriser le transfert d'un montant de seize mille dollars (16 000 \$)** du poste budgétaire **02-330-00-521** vers le poste budgétaire **02-320-00-522** pour l'année 2025;
2. **D'autoriser le transfert d'un montant de treize mille dollars (13 000 \$)** du poste budgétaire **02-330-00-521** vers le poste budgétaire **02-320-00-516** pour l'année 2025.

Législation

Dépôt

Dépôt de la liste des donateurs et des rapports de dépenses (DGE-1038) - Scrutin du 2 novembre 2025

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière-trésorière et directrice générale, procède au dépôt, lors de cette séance, de la liste des donateurs (formulaire DGE-1038) transmise en vertu de de l'article 513.1 par les candidats suivants :

Poste de maire/maireesse :	Mme Marie-Noëlle Bhérier
Poste de conseillère au siège No 1 :	Mme Isabelle Lapierre
Poste de conseiller au siège No 2 :	M. Éric Delisle
Poste de conseiller au siège No 3 :	M. Steve Gagnon
Poste de conseiller au siège No 4 :	M. Mathieu Plourde
Poste de conseillère au siège No 5 :	Mme Franceska Gagné
Poste de conseiller au siège No 6 :	M. Mario Lapierre



No 2026-11
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Travaux publics

Permis (6808-24-1009) d'intervention pour des travaux d'entretien mineur et d'urgence suite à des bris - Ministère du Transport et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux doivent effectuer régulièrement des travaux d'entretien mineur et d'urgence (bris d'aqueduc ou d'égouts) sur l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le permis d'intervention en cours actuellement se termine en février 2026, d'où l'importance de le renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné, **APPUYÉ PAR** Madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de renouveler son permis d'intervention pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'en février 2028, et accepte les clauses qui y sont indiquées;

QUE ce conseil autorise Monsieur Dany Desbiens, directeur des travaux publics, à agir à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Prime et à signer ledit permis d'intervention pour et en son nom.

2026-12

Développement d'un quartier résidentiel - Construction des infrastructures d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial, bassin de rétention. Phase 1 - Contrat adjugé à l'entreprise Excavation G. Larouche inc. - Décompte progressif No 2

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Steve Gagnon **ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte le décompte progressif des travaux No 2, tel que vérifié par Monsieur Francis Leclerc, Ingénieur de la MRC et Monsieur Dany Desbiens, directeur des travaux publics, en date du 13 janvier 2026, relativement à la construction des infrastructures d'eau potable, d'égout sanitaire et pluvial résidentiel, pour le développement du nouveau quartier Vertuose, et autorise le versement d'une somme de 358 818.08 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Excavation G. Larouche.

2026-13

Appel d'offres public - Nouveau développement - Phase 1-B Construction de nouvelles infrastructures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime travaille actuellement sur un projet de développement d'un nouveau quartier projeté au sud-est du chemin du Quai et que la Phase 1-A est actuellement en construction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite qu'une partie des travaux de construction de nouvelles infrastructures pour le nouveau développement résidentiel (eau potable, égout sanitaire et voirie) soient effectués par un sous-traitant;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour ces travaux ont été réalisés par le service d'ingénierie de la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts de ces travaux est supérieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 935 du Code municipal, un appel d'offres public doit être publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SEAO);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Steve Gagnon, **APPUYÉ PAR** Monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil autorise Madame Claudia Gagnon, directrice générale, à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'une partie des travaux de construction de nouvelles infrastructures pour le nouveau développement résidentiel Phase 1-B (eau potable, égout sanitaire et voirie) selon les critères et exigences des plans et devis réalisés par le service d'ingénierie de la MRC du Domaine-du-Roy;

QUE l'appel d'offres soit publié sur le système électronique d'appel d'offres public approuvé par le gouvernement (SEAO);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

QUE la référence principale pour cet appel d'offres soit la MRC du Domaine-du-Roy pour toute question ou information relative au contenu de cet appel d'offres.

Loisirs et culture

2026-14

Reconsidération résolution No 2025-197 - Demande d'aide financière au Fonds de développement DDR de la MRC du Domaine-du-Roy volet local - Surfaces de dek hockey

CONSIDÉRANT la résolution 2025-197 où ce conseil municipal autorisait le personnel du service des loisirs à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 50 000 \$ pour le changement des deux surfaces de dek hockey dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QU'il y a des sommes disponibles pour la Municipalité de Saint-Prime dans les Fonds de développement Domaine-du-Roy et Fonds de redevances hydroélectrique offert par la MRC du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime est propriétaire des infrastructures de dek hockey depuis juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la surface des deux espaces de dek hockey ainsi que les bandes montrent des signes apparents d'usure qui pourrait nuire à la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont louées très fréquemment pour des ligues de dek hockey ce qui fait que les surfaces sont très fréquemment utilisées en période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au changement des deux surfaces de dek hockey et de renouveler les bandes des deux aires de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Prime a pris connaissance du Guide de dépôt de projet du Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE les Fonds offrent une aide financière pouvant aller jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses totales du projet et que la Municipalité de Saint-Prime s'engage à assumer l'autre 20 % (24 322 \$);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Isabelle Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Prime autorise la Municipalité à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 81 970 \$ dans le fonds de développement hydroélectrique et 15 318 \$ dans le fonds de région et ruralité de la MRC du Domaine-du-Roy pour le changement des deux surfaces de dek hockey ainsi que des bandes de celles-ci pour un total de 97 258 \$;

QUE Madame Claudia Gagnon, directrice générale, soit autorisée :

1. *Affecter l'ensemble des dépenses représentant le montant total de la part non subventionnée de la municipalité, soit 20% du total de la facture, au fonds d'opération pour l'année financière 2026 et que si l'année financière 2026 de la Municipalité, se termine en déficit prévoir l'affectation au fonds de roulement.*

QUE la directrice générale soit autorisée à transférer cette somme aux activités d'investissement par une affectation des activités de fonctionnement de l'exercice 2026.

Varia

2026-15

Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive - 13 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « ENSEMBLE POUR UNE BONNE SANTÉ MENTALE ! »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Franceska Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mathieu Plourde ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil municipal de Saint-Prime proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2026 et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « ENSEMBLE POUR UNE BONNE SANTÉ MENTALE! ».

2026-16

Motion de félicitations - Chevaliers de Colomb et Saint-Vincent de Paul de Saint-Prime pour la Guignolée 2025

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ce conseil adresse une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb et à la Saint-Vincent de Paul de Saint-Prime qui ont organisé la Guignolée 2025. C'est plus de 10 700 \$ en argent et 2 000 \$ en denrées non périssables qui ont été amassés en décembre dernier.

Le conseil est fier de pouvoir compter sur des organismes locaux qui s'impliquent dans la communauté afin d'aider les citoyens dans le besoin. Avec tous ces dons, la Saint-Vincent de Paul de Saint-Prime offre des bons d'alimentation ainsi que des paniers de Noël à ceux dans le besoin et qui en font la demande.

Période de questions

Une période de questions est tenue. Aucun commentaire ni question n'a été émis.

2026-17

Levée de l'assemblée

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Marie-Noëlle Bhérier, mairesse
Présidente de l'assemblée**

**Claudia Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière**